

2008/8727 - AMENAGEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE - 3, PLACE JEAN MACE - 69007 LYON - OPERATION N° 07 284 001 - MONTANT DE L'OPERATION : 1 810 000 € TTC - MODIFICATION DE MARCHE – LOT 5 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2006/6977 du 18 septembre 2006, vous avez approuvé le programme de l'opération citée en objet et fixé le montant à 1 810 000 € TTC.

Par délibération n° 2007/7577 du 5 mars 2007, vous avez autorisé le Maire à signer le marché visé en objet.

Afin de rattraper les irrégularités altimétriques de la dalle support, relevées par le géomètre mandaté par le Maître d'ouvrage, il convient de mettre en œuvre une chape traditionnelle sur des épaisseurs de 6 à 9 cm au lieu de 5 à 6 cm prévus au marché.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
270540	5	MCR	17 000,00	0	3 207,50	20 207,50	18,86

Le projet d'avenant du marché précité a été soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres.

La dépense occasionnée par cet avenant sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération étant précisé que le montant de l'autorisation de programme reste inchangé. »

Vu les délibérations n° 2006/6977 du 18 septembre 2006 et n° 2007/7577 du 5 mars 2007 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 8 janvier 2008 ;

Oui l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1- La modification du marché de travaux n° 270540 – lot 5 – Chape-Carrelage – Faïence relatif à l'aménagement d'une bibliothèque 3 place Jean Macé à Lyon 7^e, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

3- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon en cours – opération n° 07 284 001, programme 5, nature 2031, fonction 321, opération n° 07284 001.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE